

Cybersanté : un potentiel réel qui ne demande qu'à être exploité

dossierpolitique

19 septembre 2011 Numéro 13

e-health Les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont devenues une évidence dans de nombreux domaines de l'existence. Dans le secteur de la santé, en revanche, elles n'ont pas réussi à s'imposer de manière satisfaisante, et ce pour trois raisons. La première, et la principale, est la forte réglementation de la branche qui fait obstacle au développement des innovations. La deuxième raison, ce sont les divergences profondes qui existent entre les besoins des individus et les besoins de la collectivité ; de telles divergences sont inexistantes dans les domaines (secteur bancaire, par exemple) qui mettent les clients au centre de leurs préoccupations. La troisième raison est l'absence de conditions-cadre claires ; or, celles-ci sont indispensables si l'on veut que la population ait confiance dans les nouvelles technologies.

Position d'economiesuisse

- ▶ La cybersanté doit être réglée par des conditions-cadre claires. Cela augmente la sécurité des investissements et accroît la confiance de la population. Ces deux conditions sont essentielles pour encourager les développements technologiques et les restructurations liés à la cybersanté.
- ▶ Un système de santé libéral est le plus propice aux innovations. Cette règle vaut aussi pour les innovations dans les technologies de l'information et de la communication.
- ▶ Le champ d'application de la loi sur le dossier électronique du patient doit être étendu au-delà du domaine de l'assurance de base. La loi doit faire du patient un acteur à part entière. Il ne sera pas possible d'encourager les applications de cybersanté si cette condition n'est pas remplie.

Définition de la cybersanté

► Les expressions « cybersanté » et « e-health » désignent l'ensemble des activités qui appliquent les technologies de l'information et de la communication au domaine de la santé

Les expressions « cybersanté » et « e-health » désignent l'ensemble des activités qui appliquent les technologies de l'information et de la communication (TIC) au domaine de la santé (organisation, accompagnement et mise en réseau de processus). On distingue plusieurs types d'instruments de cybersanté. Parmi eux figurent les systèmes d'information qui améliorent les tâches administratives et, plus généralement, les procédures lors de prestations en faveur des patients. La télémédecine, qui est une autre forme de transfert électronique des données, permet de poser un diagnostic et d'ordonner un traitement à distance. En s'affranchissant des distances, cet instrument permet d'améliorer sensiblement la couverture médicale.

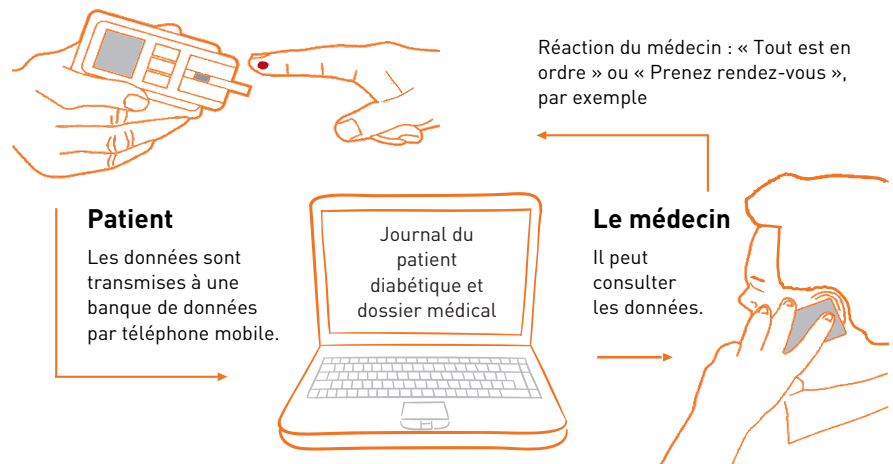
Graphique 1

► La télémédecine n'améliore pas seulement la prise en charge thérapeutique du patient grâce au « home monitoring ». Elle peut aussi être exploitée en politique régionale : les vallées sans médecine spécialisée bénéficient directement des connaissances d'un spécialiste actif dans un centre hospitalier.

Suivi des patients par télémédecine

Projet pilote pour les personnes diabétiques

Le patient mesure lui-même sa glycémie, sa tension artérielle, son poids.



Source : economiesuisse

► S'il a accès aux informations importantes, l'individu peut prendre de manière autonome les décisions qui touchent à sa santé

Les *services en ligne* qui proposent des informations sur la santé contribuent à améliorer les compétences personnelles en matière de santé. L'accès sur Internet à des informations de santé permet à l'individu de prendre lui-même des décisions au sujet de sa santé. La responsabilité individuelle se trouve ainsi accrue, ce qui se répercute favorablement sur la santé de la population. Il est toutefois très difficile la plupart du temps d'évaluer correctement la qualité des informations disponibles sur Internet. Les faits, les demi-vérités et les erreurs coexistent souvent. Par conséquent, il est nécessaire de définir certaines normes pour assurer la qualité des services d'information en ligne. L'individu doit également disposer d'un *dossier électronique* (« electronic health record ») pour pouvoir utiliser les informations le concernant. Celui-ci assure une transmission sans failles des données entre le patient et les prestataires de soin.

► L'e-health est pleinement efficace quand toutes les données relatives à la santé d'une personne sont mémorisées tout au long de son existence

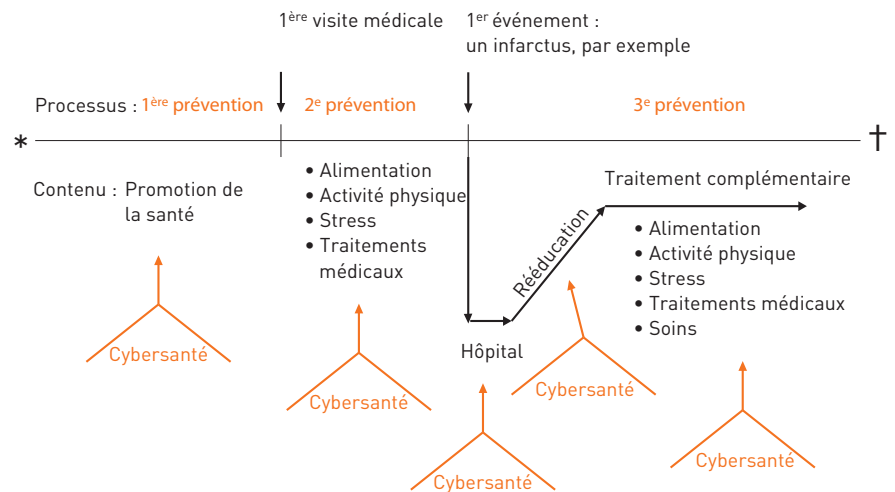
Les informations fournies aux patients ou aux médecins sur les portails d'information seront complétées, à l'avenir, par les informations que ces acteurs échangent. Lors de l'échange d'information, la réaction est immédiate (« home monitoring », par exemple). Les instruments de cybersanté visent cependant une intégration complète grâce au stockage, une vie durant, des informations se rapportant à la santé d'une personne. Toutes les informations médicales et paramédicales seront rassemblées avec les données saisies par l'individu lui-

même. Ce dernier aura le contrôle des informations de santé le concernant. Il disposera d'un niveau d'information nettement meilleur, ce qui élargira sensiblement sa marge de manœuvre. En tant que patient, il pourra améliorer ses compétences en matière de santé et participer activement à la thérapie. L'utilisation des instruments de cybersanté offre un potentiel qui était à peine concevable autrefois.

Graphique 2

► L'utilisation des instruments de cybersanté ne doit pas débuter lors d'un séjour hospitalier. Ils ne peuvent déployer tous leurs effets positifs que s'ils sont utilisés d'emblée systématiquement.

Utilisation des instruments de cybersanté tout au long de la vie



Source : Wild, MSD

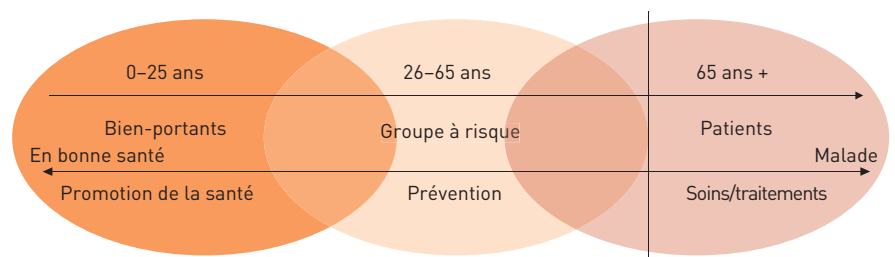
► La communication mobile électronique ouvre de vastes possibilités et permet d'utiliser les instruments de cybersanté avec souplesse

La mobilité accrue dans le domaine de la communication électronique encourage l'utilisation des médias électroniques dans le domaine de la santé. Le « m-health » (« mobile health ») succède à l'e-health. La mobilité améliore la sauvegarde et la gestion des données sur Internet. Elle augmente les possibilités techniques, de sorte que les instruments de cybersanté deviennent plus faciles à utiliser. Le développement des appareils mobiles facilite l'archivage électronique des données dans le dossier de santé personnel (« personal health record »). Des mécanismes adéquats de protection des données permettent à chaque individu de gérer ses données de santé. Des solutions individuelles peuvent ainsi se mettre en place non seulement pour les thérapies, mais aussi pour la prévention des maladies. Des possibilités insoupçonnées s'ouvrent en matière de soins.

Graphique 3

► De nombreuses maladies évoluent insidieusement. C'est pourquoi les compétences en matière de santé sont très importantes pour prévenir celles-ci. Grâce à un traitement adéquat et à l'observation de règles de comportement, des maladies déjà présentes peuvent être freinées dans leur développement.

L'e-health améliore les compétences en matière de santé



Sources : Wild, MSD

Situation politique dans le domaine de la santé

Des structures et des processus qui ont besoin d'être modernisés

► Les exigences qualitatives que le système de santé doit remplir augmentent au fur et à mesure que la prospérité d'une nation s'accroît

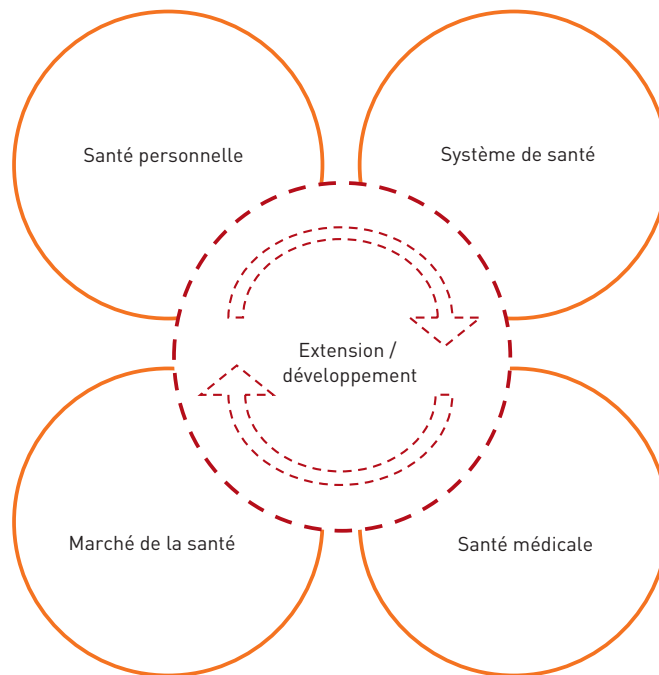
La prospérité des pays industriels ne cesse d'augmenter. Les attentes de la population en matière de santé sont de plus en plus élevées, ce qui accroît les exigences qualitatives auxquelles le système de santé doit satisfaire. L'attrait d'un pays en tant que lieu de vie et de travail dépendra à l'avenir de plus en plus de la qualité de son système de santé. Depuis des décennies, les systèmes de santé de presque tous les États sont soumis à des pressions financières grandissantes. En raison du vieillissement de la population, la question du financement du système de santé se pose avec de plus en plus d'acuité. Par conséquent, une modernisation s'impose. Les structures et les processus hérités du passé dans le domaine de la santé doivent être régénérés de manière à pouvoir améliorer l'efficacité des coûts.

► Aucun autre secteur ou presque ne produit autant de données que celui de la santé

La cybersanté suscite de grands espoirs pour relever les défis qui attendent le domaine de la santé. En effet, le domaine de la santé est l'un des secteurs économiques où la communication et l'échange d'informations jouent un rôle absolument primordial. La masse de données produites chaque année par un grand hôpital est comparable à celle d'une banque. Pourtant, contrairement à ce qui se passe dans les banques, de nombreuses données médicales ne sont aujourd'hui conservées que sur papier. L'influence de l'État y est pour quelque chose : les tarifs se réfèrent aux prestations médicales, mais non aux processus administratifs. Les prestataires de soins sont ainsi incités à innover en matière de prestations médicales, mais non de processus. En outre, en raison de la densité élevée de réglementations, le système de santé offre peu de souplesse. Les innovations tardent à s'imposer et les obstacles étatiques ralentissent leur utilisation rapide. Dans le domaine de la santé, les conséquences sont regrettables. Une communication fluide entre les acteurs du système de santé (patient, prestataires de soins, caisse maladie) est pourtant d'une importance capitale pour assurer non seulement l'efficacité, mais aussi la qualité et la sécurité des prestations de soins.

Graphique 4

► Le système de santé, le marché de la santé, la santé médicale et la santé personnelle sont en constante évolution. Les frontières entre ces quatre domaines sont de plus en plus floues. L'e-health doit par conséquent pouvoir être exploité dans tous les domaines, indépendamment des systèmes.

L'e-health, interface de communication dans le système de santé

Source: Kickbusch, 2007

► L'histoire médicale du patient n'est archivée sous forme électronique que dans 12 % à 15 % des cabinets médicaux

Des possibilités largement sous-exploitées

Personne ne conteste que les possibilités qu'offre déjà l'e-health sont loin d'être exploitées. Dans le domaine de la santé, les principales TIC utilisées à l'heure actuelle sont les applications informatiques des fournisseurs de prestations et des assureurs, qui ne sont souvent pas directement reliées entre elles. Rien que dans ce domaine, il existe donc un potentiel certain. En Suisse, seuls 12 % à 15 % des cabinets médicaux établissent des dossiers électroniques de leurs patients, alors que d'autres pays ont tourné le dos aux archives papier depuis longtemps. De même, notre pays ne connaît pas encore l'ordonnance électronique (e-ordonnance). Dans des pays comme le Danemark, les ordonnances manuscrites – sources de bien des erreurs – ont disparu depuis longtemps. Assurés et patients s'informent certes de plus en plus souvent sur Internet, mais la télémédecine n'existe encore que sous des formes rudimentaires (première consultation par téléphone et sur un site Internet). Chez les médecins, la cybersanté est pratiquement au point mort : selon le baromètre e-health (2011), plus de 60 % des médecins n'ont vu aucun progrès dans leur environnement de travail dans le domaine des applications de cybersanté au cours des douze derniers mois. Le système de la santé a besoin d'être dynamisé. Il a besoin d'être réformé, car ses caractéristiques le prédestinent à la révolution numérique.

Conditions à remplir pour assurer le succès des applications de cybersanté¹

► Un marché très réglementé entrave la diffusion des instruments de cybersanté

Quelles sont les conditions nécessaires pour que les applications de cybersanté puissent s'imposer sur le marché de la santé ? La première condition est un environnement libéral pour que les innovations puissent être adoptées par le marché. Des réglementations trop restrictives cimentent le statu quo et empêchent le marché de se développer. Cela a des répercussions négatives sur le taux d'innovation. En outre, les incitations sont biaisées sur les marchés fortement réglementés. Les contacts directs entre prestataires et clients sont entravés par les lois et les ordonnances. Au lieu de s'adapter aux besoins de ses clients, le prestataire doit respecter les règles des autorités. Dans de nombreux cas, les incitations mises en place relèguent les besoins des clients au second plan. Un environnement libéral est le terreau idéal sur lequel les instruments de cybersanté peuvent se développer.

► Si des instructions détaillées sont nécessaires pour utiliser une nouvelle application, elle n'a guère de chance de s'imposer sur le marché

Pour pouvoir s'imposer, les applications de cybersanté doivent cependant satisfaire à certaines exigences. Elles doivent tout d'abord être faciles à utiliser. Les instruments compliqués dont l'utilisation requiert une formation n'ont aucune chance de s'imposer. Par ailleurs, les processus doivent pouvoir être personnalisés. Les contenus doivent être d'une grande importance pour les utilisateurs et se référer directement à eux. Les utilisateurs doivent également pouvoir façonner eux-mêmes les contenus. Un lien émotionnel doit se tisser entre le client et le produit de cybersanté.

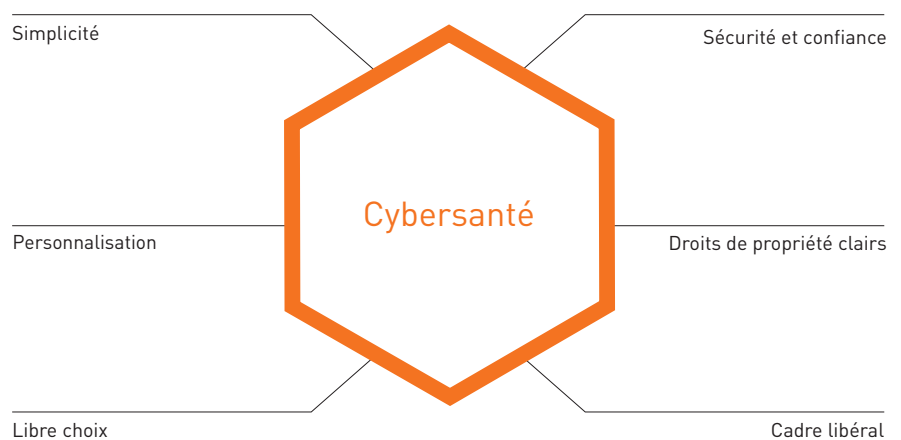
► La protection des données personnelles est prioritaire. Sans cette sécurité, il n'est pas possible de gagner la confiance des utilisateurs.

Le succès des instruments de cybersanté dépendra également de la liberté de choix. Il ne sera pas possible d'introduire et de développer la communication électronique par la contrainte. Les obligations débouchent sur des solutions alibi. La sécurité et la confiance seront deux importants facteurs de succès. Étant donné que les possibilités des services basés sur Internet peuvent créer des réticences, l'assurance de la qualité et la protection des données doivent être la priorité absolue. Il appartient à l'État de réglementer les procédures d'accréditation et d'authentification. L'accréditation garantit l'assurance de la qualité, tandis que des règles d'authentification assurent la protection des données. On peut également améliorer la sécurité et la confiance en définissant sans équivoque les droits de propriété. Dans le domaine de la santé, aucune incertitude ne doit exister au sujet du propriétaire des données, comme on le voit par exemple avec Facebook. Dans le domaine de la santé, les données ne peuvent appartenir qu'à une seule personne : à l'individu lui-même.

¹ Ce chapitre est inspiré de l'exposé de Mosche Rappoport (IBM) aux InfoSocietyDays à Berne, 2011.

Graphique 5

► Pour que la cybersanté puisse devenir une réalité, six conditions doivent être remplies.

Le succès de l'e-health dépend des facteurs suivants :

Source : présentation propre

La cybersanté de demain

Quelle direction la cybersanté devrait-elle prendre concrètement ? Quels doivent être ses objectifs ? La Confédération entend élaborer une stratégie nationale à ce sujet. La vision de la Confédération, ci-après, rejoint celle de l'économie développée plus loin ; cette dernière contient toutefois des propositions plus concrètes.

► En 2006, le Conseil fédéral a décidé d'élaborer une stratégie nationale sur la cybersanté

Vision de la Confédération²

En Suisse, le domaine de la santé relève en premier lieu de la compétence des cantons. La Confédération n'est compétente que pour le volet social des assurances maladie et accidents. En 2006, dans le cadre de la révision de sa « Stratégie pour une société de l'information en Suisse », le Conseil fédéral a fixé comme priorité l'élaboration d'une stratégie nationale dans le domaine de la cybersanté. En septembre 2007, la Confédération et les cantons ont conclu une convention-cadre visant à définir cette stratégie, puis à la mettre en œuvre de façon coordonnée. La Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) et l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) ont créé un organe commun de coordination : «eHealth Suisse». Cet organe est depuis chargé de veiller à ce que les initiatives prises par la Confédération, les cantons et les autres acteurs s'inscrivent dans la vision stratégique commune.

Vision de la Confédération en matière de cybersanté :

« Dans le système de santé suisse, chaque individu peut autoriser les spécialistes de son choix à accéder, à tout moment et en tout lieu, à d'importantes informations pertinentes sur sa personne et bénéficier de prestations. Il participe activement aux décisions concernant son comportement et ses problèmes liés à la santé, renforçant ainsi sa culture sanitaire. Les technologies de l'information et de la communication sont utilisées de manière à assurer la mise en réseau des acteurs du système de santé et à créer des processus de meilleure qualité, plus sûrs et plus efficaces. »

² Département fédéral de l'intérieur DFI : Stratégie Cybersanté (eHealth) Suisse, juin 2007

► La vision de la Confédération en matière de cybersanté est appuyée sans réserve par les milieux économiques

Les milieux économiques appuient sans réserve la vision de la Confédération. Les ambitions présentées en première partie sont très élevées, et pourtant capitales : grâce aux moyens de communication électroniques, les patients peuvent autoriser des spécialistes à accéder, à tout moment et en tout lieu, à des informations nécessaires dans le cadre d'un traitement. Tous les acteurs du système de la santé ne peuvent que soutenir la dernière partie de la vision : les nouvelles technologies doivent assurer la mise en réseau des acteurs du système de santé pour que les processus gagnent en efficacité et en qualité. En revanche, la deuxième phrase est contestée : selon le Conseil fédéral, l'individu doit participer activement aux décisions pour améliorer ses compétences en matière de santé. La Confédération entend ainsi créer un système ouvert au centre duquel se trouve l'être humain. Les prestataires de soins sont des prestataires qui doivent s'adapter aux besoins des patients. Toutes les réglementations dans le domaine de la cybersanté doivent obéir à ces principes. Cela vaut aussi pour le projet de loi en cours sur le dossier électronique du patient.

► La Suisse doit assumer un rôle de pionnier en Europe dans le domaine de la cybersanté, en particulier en termes de qualité, d'efficacité et d'efficacité

Vision de l'économie³

1. La Suisse utilise davantage les instruments de cybersanté que la moyenne des pays européens

La Suisse utilise davantage les TIC dans le domaine de la santé que la moyenne des pays européens. Son système de santé est considéré comme exemplaire et il est perçu comme un atout pour le pays. Grâce à l'utilisation des instruments de cybersanté, il atteint un haut niveau de qualité, tout en étant efficace. Il est convivial (« usability ») et offre une protection satisfaisante contre les défaillances et les risques techniques (« security »).

La Suisse utilise les instruments de cybersanté dans divers domaines :

- la sécurité du traitement, grâce à une assistance électronique dans la planification et la mise en œuvre des étapes du traitement ;
- le résultat du traitement, grâce à une assistance électronique dans l'accompagnement du patient ;
- la compétence en matière de santé, grâce à une participation accrue des individus dans la prise de décisions en matière de santé dans le cadre du dossier électronique du patient ;
- la prévention et la gestion individuelle de la santé (les données, informations et recommandations disponibles sont fiables et à jour) ;
- les processus administratifs, de meilleure qualité et plus avantageux ;
- la formation, la politique de santé et la recherche, grâce à la transparence des données, des connaissances et des coûts.

³ economiesuisse : Agenda numérique 2020 : pour un retour de la Suisse dans le peloton de tête mondial. Mars 2011

► Les instruments de cybersanté doivent permettre d'améliorer sensiblement la qualité dans le domaine de la santé tout en respectant la sphère privée du patient

► Grâce au dossier santé électronique, la transmission des données de santé entre prestataires de soins devient une évidence

► Les visions de la Confédération et des milieux économiques sont compatibles entre elles. Les objectifs sont les mêmes.

2. L'e-health garantit des soins de santé de qualité

La qualité des traitements s'améliorera fortement grâce à l'e-health, car le risque d'administrer un mauvais traitement en raison d'informations incohérentes sera en grande partie éradiqué. La sphère privée du patient sera préservée grâce à des mesures adéquates. La pierre angulaire de cette réussite est un ensemble de plateformes et de prestations intégrées dans le domaine de la santé. Cette infrastructure permet de stocker et d'échanger des informations et d'effectuer des actions. Les conditions-cadre ont été fixées par la Confédération en concertation avec les acteurs du secteur de la santé. Des prestataires privés ou d'économie mixte sélectionnés sur appel d'offres assurent l'exploitation et le développement de l'infrastructure. Les processus de traitement intègrent des prestations de télémédecine et de « chronic care management ». Les malades chroniques gagnent ainsi en autonomie et en mobilité. L'accès à l'infrastructure est calibré pour chaque acteur du système de santé de façon à préserver les droits de la personnalité et la protection des données du patient.

3. Grâce à l'e-health, le système de santé est centré sur le patient et client

Le dossier électronique du patient sera introduit. Ce dossier ne se limitera pas à l'assurance de base obligatoire, mais accompagnera l'individu depuis la naissance. Les personnes en bonne santé aussi se soucient de leur santé. Le dossier de santé électronique leur permet d'enregistrer différentes informations : des données personnelles, comme le groupe sanguin et les vaccins, les habitudes de vie ayant une incidence sur la santé (sport, alimentation) et les contrôles chez les médecins (contrôles chez le dentiste, examens prophylactiques). Chaque personne peut gérer son dossier santé librement selon ses préférences. Ce dossier est complété par les données des prestataires de soins, qui englobent toute la chaîne de traitement. La transmission des données de santé entre les prestataires de soins devient une évidence. Les compétences de la population en matière de santé s'améliorent sensiblement.

Les portails consacrés à la santé et les services en ligne améliorent la transparence dans le système de santé. La qualité des résultats, des processus et des structures des différents prestataires de soins s'en trouve améliorée. La liberté de choix du patient peut être exploitée. Une concurrence équitable naît entre prestataires de soins.

Les visions de la Confédération et des milieux économiques sont parfaitement compatibles. En présentant les avantages de l'e-health dans différents domaines, la vision de l'économie est cependant plus concrète. Les objectifs communs sont déterminants pour assurer le succès de la cybersanté.

Réglementation dans le domaine de l'e-health

Critères d'évaluation de l'économie

Il est nécessaire de disposer de critères pour pouvoir évaluer concrètement les réformes dans le domaine de la santé en général et dans le domaine de l'e-health en particulier. Les Lignes directrices de l'économie publiées par economiesuisse permettent de procéder à une telle analyse⁴. Ces lignes directrices s'articulent autour de cinq thèmes qui revêtent une importance centrale pour l'évaluation des propositions de réforme dans la politique de la santé :

- ▶ **Conditions-cadre** : le système de santé doit reposer sur des conditions-cadre qui respectent les principes de l'économie de marché. Chaque fois qu'il le peut, l'État doit déléguer la fourniture de prestations au secteur privé.
- ▶ **Concurrence** : la transparence et une concurrence réglementée augmentent la qualité du système de santé.
- ▶ **Innovation** : l'accès à des méthodes de traitement performantes et innovantes doit demeurer ouvert.
- ▶ **Responsabilité individuelle** : l'information et la responsabilité individuelle renforcent la solidarité.
- ▶ **Politique financière** : un financement à long terme est indispensable pour garantir la stabilité du système de santé.

Sur cette base, il est possible d'évaluer un projet concert en posant cinq questions. Il s'agit d'une grille à l'aide de laquelle il est possible d'évaluer toutes les propositions de réforme dans le domaine de la cybersanté :

- ▶ Le projet respecte-t-il les principes de politique économique ?
- ▶ Favorise-t-il une concurrence axée sur les prestations ?
- ▶ Encourage-t-il l'innovation ?
- ▶ Tient-il compte de la responsabilité individuelle ?
- ▶ Les coûts de la réforme peuvent-ils être financés à long terme ?

L'économie ne soutient clairement un projet que si la réponse à ces cinq questions est oui. Si la réponse à certaines questions est non, l'économie doit procéder à une évaluation globale pour établir sa position. Grâce à ce modèle d'évaluation, la politique de la santé de l'économie devient transparente et cohérente. Il permet une évaluation sommaire rapide des projets et sert de référence pour l'analyse détaillée ultérieure.

▶ Les Lignes directrices de l'économie dans le domaine de la santé permettent d'évaluer concrètement les projets de réforme tels que celui de la cybersanté

▶ La question de savoir si l'économie soutient un projet de politique de santé dépend de la réponse à cinq questions clés

⁴ economiesuisse. Pour une nouvelle politique suisse de la santé : Lignes directrices de l'économie. Juin 2011

► Du point de vue des conditions-cadre, des réglementations cantonales différentes représentent un obstacle majeur à la diffusion des instruments de cybersanté

Réflexions de fond

Au chapitre des *conditions-cadre*, l'État doit veiller, lors de la concrétisation de sa vision, à créer des conditions-cadre valables à l'échelle nationale de manière aussi rapide et efficace que possible. Pour cela, les pouvoirs publics doivent élaborer des dispositions législatives astucieuses, qui obéissent à la devise « des systèmes ouverts dans des conditions-cadre bien délimitées ». La principale pierre d'achoppement dans cet exercice est constituée par les différentes réglementations cantonales. La vision e-health ne peut devenir réalité que si les dispositions sont uniformisées entre les cantons : les dispositions sur l'archivage électronique des documents et sur la durée de conservation des données doivent être harmonisées entre les cantons.

► Le système suisse de la santé doit aller vers plus de concurrence

Un élément central de la vision e-health est une *concurrence* qui fonctionne. Seules des conditions-cadre claires au niveau national permettent une concurrence équitable entre les prestataires. D'une manière générale, le système suisse de la santé doit être aménagé selon un ordre plus libéral, dans le domaine de l'e-health mais aussi dans d'autres. Les différents acteurs ont besoin de disposer d'une plus grande marge de manœuvre. C'est à cette condition seulement qu'une concurrence équitable peut avoir lieu, comme l'a exposé Elizabeth Teisberg (2008) dans son étude⁵.

► Le progrès technologique ne doit pas être entravé par une législation trop rigide

Les dispositions légales doivent être conçues de manière souple pour encourager et non pas entraver le progrès technique. Une *politique de l'innovation* bien pensée permet de créer les incitations adéquates : au lieu que l'État intervienne de manière dirigiste sur le marché, les participants au marché doivent encourager eux-mêmes la diffusion de l'e-health, soit parce qu'ils en attendent des avantages pour eux-mêmes, soit parce qu'ils constatent directement ces avantages.

► Le contrôle des données électroniques de santé doit incomber au patient. Il serait judicieux de s'inspirer des pratiques en vigueur dans le système bancaire.

Pour pouvoir renforcer la *responsabilité individuelle*, le patient doit pouvoir contrôler les informations qui le concernent. Il est primordial de garantir la sécurité. Les réglementations étatiques sur la protection des données doivent être formulées de manière claire et univoque. La protection des données permet d'instaurer la confiance auprès des utilisateurs. Il faut toutefois choisir une application pragmatique qui tienne compte du patient. Comme dans d'autres domaines sensibles, il est possible de trouver une solution technique et organisationnelle au problème de la protection des données. Pour cela, des conditions-cadre bien délimitées sont nécessaires. Les dispositions floues sur le regroupement des données des patients doivent être harmonisées dans et entre les cantons et les droits de propriété doivent être attribués clairement. Il serait bien de s'inspirer des solutions appliquées dans le domaine bancaire, parce que celles-ci sont déjà connues de la population et qu'elles sont largement acceptées. La sécurité ne s'arrête toutefois pas à la protection des données. Les applications de cybersanté accroissent également la sécurité thérapeutique pour les patients. Cela n'est cependant possible que si les compétences de la population en matière de santé sont renforcées. Il faut que le patient puisse avoir accès aux informations pertinentes. La transparence du système constitue un pilier important de cette stratégie. On ne peut demander aux individus d'assumer leurs responsabilités que si le système de santé est transparent.

⁵ Olmsted Teisberg, E. (2008). *Nutzenorientierter Wettbewerb im schweizerischen Gesundheitswesen: Möglichkeiten und Chancen*. Ed.: economieuisse et al.

► L'e-health doit se développer de lui-même, en fonction des intérêts des participants au marché. Aucune subvention de la part de l'État n'est nécessaire

Un régime de subventions est à rejeter pour des raisons de politique financière. La Confédération doit se limiter à fixer des conditions-cadre pour que les incitations soient créées au bon endroit. Les participants au marché doivent introduire les instruments de cybersanté parce qu'il est dans leur intérêt de le faire (économies et amélioration de la qualité), et non pas parce que cette introduction est indemnisée en tant que prestation. Du point de vue de la politique financière, il est également important d'assurer une coordination des investissements entre les cantons et de contrôler leur efficacité sur la réalisation de la stratégie e-health.

Tableau 1

► Les Lignes directrices de l'économie montrent à quelles conditions l'économie salue l'introduction des instruments de cybersanté.

Grille d'analyse pour le domaine de la cybersanté

Critère	Position des milieux économiques
Conditions-cadre	Les applications de cybersanté doivent être proposées par des prestataires du secteur privé. L'État est chargé de régler les questions ayant trait à l'authentification (protection des données) et à l'accréditation (sécurité des données).
Concurrence	Les prestataires doivent se trouver en situation de concurrence également dans le domaine de l'e-health. Il faut éviter que des prestataires détiennent un monopole. Les applications de cybersanté auront pour effet d'encourager des procédures de soins intégrées dans le cadre d'une concurrence entre prestataires.
Innovation	Des conditions-cadre libérales qui favorisent le progrès technique sont nécessaires. La cybersanté ne doit pas se limiter au domaine de l'assurance de base obligatoire. La perméabilité avec le marché privé de la santé doit être garantie.
Responsabilité individuelle	Les applications de cybersanté sont susceptibles d'améliorer ou d'approfondir les compétences sanitaires de la population. Il s'agit d'une occasion qu'il faut saisir. Des informations ouvertes et transparentes en matière de santé permettent à l'individu de se poser des questions sur sa propre santé et de la gérer activement. Les applications de cybersanté doivent pouvoir être taillées sur mesure. Chaque individu doit être responsable de ses données de santé.
Politique financière	La cybersanté ouvre des perspectives en matière de politique financière. Les communications électroniques peuvent améliorer les processus et l'efficacité des résultats. Le rapport coût-utilité de toute la branche augmente. De bonnes applications de cybersanté améliorent la disposition à payer des prestataires de soins et de la population. Des incitations financières sont par conséquent inutiles si les conditions-cadre créées arantissent des applications de cybersanté efficaces.

► La législation sur le dossier électronique du patient crée pour la première fois des conditions-cadre au niveau national

Le point de vue des milieux économiques sur la procédure législative en cours

Avec le projet de loi fédérale sur le dossier électronique du patient, la Confédération se risque pour la première fois à proposer une loi nationale dans le domaine de la cybersanté. Cette nouvelle loi est susceptible de donner une impulsion favorable aux applications de cybersanté. Les principaux éléments de la loi doivent cependant aller dans le sens des principes exposés plus haut. À défaut, la loi pourrait même menacer les applications de cybersanté. Les milieux économiques tiennent par conséquent beaucoup à ce que l'article sur les objectifs soit formulé de manière ouverte afin que la loi puisse suivre l'évolution à venir dans le domaine du « personal health record ». Pour cela, l'article sur l'objet de la loi doit s'articuler autour des quatre axes suivants :

- Améliorer la qualité des processus thérapeutiques
- Améliorer les résultats thérapeutiques
- Encourager la culture sanitaire
- Accroître l'efficacité du système de santé

Ces quatre axes sont garants d'un système de santé moderne à long terme⁶.

Le mandat législatif du Conseil fédéral comprend quatre domaines clés, sur lesquels les milieux économiques portent l'évaluation suivante :

1. Prescriptions matérielles pour garantir la protection des données dans le but de sécuriser l'échange de données

► En ce qui concerne la protection des données, une approche pragmatique est nécessaire : il ne faut pas empêcher les progrès à venir dans la communication électronique

Évaluation de l'économie : la protection des données doit être garantie si l'on veut que le projet de cybersanté soit un succès. Du point de vue des conditions-cadre, il est utile que l'État définisse les éléments principaux de la sécurité électronique des données. En ce qui concerne la politique de la concurrence et la politique de l'innovation, il faut veiller à ce que la protection des données ne soit pas utilisée abusivement pour empêcher l'apparition de nouveaux canaux de communication. Une approche pragmatique est par conséquent nécessaire. Elle doit être techniquement réalisable et ne pas empêcher les développements à venir dans la communication électronique.

2. Des mesures organisationnelles pour garantir l'échange de données entre communautés (comprenez regroupements de professionnels de la santé) et assurer la sécurité des données. Il faut pour cela définir la procédure pour sélectionner, établir et développer les normes, les niveaux de sécurité et la certification des prestataires.

► Pour tenir compte des évolutions futures, il est préférable que les dispositions légales ne fassent pas référence à une technologie particulière

Évaluation de l'économie : l'économie est favorable à ce que l'échange de données soit garanti, pour autant que la sécurité des données soit suffisante. Du point de vue de la politique de l'innovation, plusieurs conditions doivent cependant être remplies. D'abord, le législateur doit opter pour une formulation qui ne fasse pas référence à une technologie particulière. Il laisse ainsi la voie libre à des développements techniques futurs. Les solutions techniques ne doivent pas être citées nommément. Étant donné que les développements technologiques ne sont pas terminés, il est possible que de nouvelles solutions voient le jour ou que des termes soient modifiés dans un avenir plus ou moins proche. Il est en revanche utile de faire référence expressément à des normes existantes.

⁶ economiesuisse: Une concurrence axée sur la qualité des prestations dans le système de santé suisse. dossierpolitique, octobre 2008

tantes reconnues, car les normes évoluent au fur et à mesure des développements technologiques. La sécurité du droit est ainsi garantie. Le législateur doit en revanche renoncer à ancrer un support particulier dans la loi. Cela aurait pour effet de restreindre trop fortement les développements futurs.

3. Ancrage juridique des composants des infrastructures à coordonner à l'échelle nationale. Définition de la procédure pour identifier et authentifier les patients et les fournisseurs de prestations ainsi que les moyens nécessaires à cette fin, et réglementation des compétences pour les services de référence nationaux.

► Il est judicieux d'adopter une réglementation nationale sur les composants des infrastructures. Les solutions cantonales isolées sont à éviter.

Évaluation de l'économie : economiesuisse est favorable à ce que les composants des infrastructures qui doivent être coordonnés à l'échelle nationale soient ancrés dans la loi. Cela permet d'établir une réglementation nationale et empêche les cantons de faire cavalier seul. Au chapitre des conditions-cadre, il est judicieux d'adopter, dans ce domaine sensible, une procédure d'identification et d'authentification déterminée par l'État. On définit ainsi certains critères de qualité que les prestataires qui composent les infrastructures doivent respecter. Il ne faudrait toutefois pas que les nouveaux prestataires aient trop de difficultés à accéder à ce marché en raison d'exigences qualitatives élevées (critère de politique de la concurrence).

4. Mesures pour encourager une introduction nationale du dossier électronique du patient. Création de structures à long terme pour encourager la coopération nationale, en particulier pour clarifier les tâches et la forme juridique future de l'organe de coordination « eHealth Suisse ». Inciter les fournisseurs de prestations, les communautés et les patients à adopter le dossier électronique. Apprendre aux fournisseurs de prestations et aux patients à utiliser le dossier de santé électronique (formation incluant les activités d'information et de communication). Régler les questions de financement.

► Le dossier de santé électronique ne doit pas se limiter au domaine de l'assurance de base. Un potentiel de développement existe si l'environnement est aussi libéral que possible

Évaluation de l'économie : depuis le début des travaux législatifs, l'économie s'est prononcée pour une définition plus large du dossier électronique. Pour des raisons de politique financière et si l'on veut favoriser l'innovation, le dossier électronique ne doit pas se limiter à l'assurance de base. L'e-health se développera en premier lieu dans un environnement libéral. L'assurance de base ne constitue pas à cet égard le terreau idéal. En outre, dans le domaine de l'assurance de base obligatoire, il existe toujours un risque de répercuter les coûts sur la collectivité. Des voix ne tarderont pas à s'élever pour réclamer des incitations financières ou des indemnités par le biais des positions tarifaires. Des incitations financières iraient cependant à l'encontre de nos principes non seulement de politique financière, mais aussi de politique économique générale. En effet, selon nous, il n'appartient pas à l'État de financer l'implémentation de nouvelles technologies. Il faut au contraire entreprendre des réformes pour encourager un système de santé intégré et une concurrence entre prestataires et ouvrir ainsi la voie à l'e-health.

► Les incitations doivent être aménagées de manière à ce que tous les acteurs du système de santé profitent de l'introduction du dossier électronique du patient

Le dossier électronique ne peut être introduit à l'échelle nationale que si tous les acteurs en retirent un avantage. Tous les acteurs doivent y trouver leur compte. Pour cela, il faut renforcer la mise en réseau des acteurs du système. Le projet de managed care (réseaux de soins intégrés) qui est actuellement débattu au Parlement pourrait avoir un effet de catalyseur dans le domaine de l'e-health. Tous les acteurs doivent être pris en compte selon une stratégie intégrant des incitations. L'importance des incitations non monétaires ne doit pas être sous-estimée. Dans un système de santé qui intègre des processus

thérapeutiques, les avantages de la mise en réseau électronique sont évidents. Les incitations inhérentes au système sont plus efficaces que les incitations qui viennent de l'extérieur (critère de la concurrence). Pour cette raison, nous sommes extrêmement sceptiques face aux incitations financières, quelles qu'elles soient. Une ouverture générale du secteur de la santé à d'autres domaines est plus importante.

Une chance à saisir pour la société et l'économie

► L'assurance de la qualité et la protection des données sont les tâches prioritaires qui reviennent à l'État dans le domaine de la cybersanté

Pour l'économie suisse, la cybersanté et les innovations connexes sont les principaux éléments d'un système de santé efficace, axé sur la qualité et les besoins des patients. Les avantages qu'offre cette nouvelle technologie doivent être exploités. Pour cela, la Confédération et les cantons doivent assumer leur responsabilité politique dans les domaines de l'accréditation (pour l'assurance de la qualité) et de l'authentification (garantie de la protection des données).

► Des informations pertinentes et des processus efficaces sont essentiels pour assurer la diffusion de la nouvelle technologie

Les instruments de cybersanté doivent améliorer la qualité des processus thérapeutiques et l'efficacité du système de santé, mais cela ne suffit pas. Pour que la technologie puisse s'imposer sur le marché, elle doit être simple à utiliser. En outre, les applications doivent pouvoir être personnalisées et présenter un grand intérêt pour les utilisateurs. Leur contenu doit également pouvoir être façonné sur mesure. Enfin, un lien émotionnel doit s'établir entre l'utilisateur et le produit e-health.

► Si les instruments de cybersanté sont conçus intelligemment, ils peuvent contribuer à améliorer sensiblement les compétences des utilisateurs en matière de santé

Bien conçus, les instruments de cybersanté pourront encourager les compétences en matière de santé et, partant, améliorer les résultats thérapeutiques. Dans le système de la santé, toute intervention doit avoir pour but de déboucher sur un bon résultat thérapeutique. Une thérapie ne présente de valeur pour l'individu que si elle exerce des effets positifs sur son état de santé. L'amélioration des compétences en matière de santé permet de renforcer la responsabilité individuelle et de garantir une réelle liberté de choix. Si le patient ne dispose d'aucune culture sanitaire, aucune thérapie n'aura de bons résultats. Seul celui qui comprend ce qu'il convient de faire pour sa santé peut suivre les consignes.

Les piliers centraux sur lesquels doit reposer le système de santé permettront d'exploiter pleinement les nombreux avantages de l'échange électronique de données. Leur mise en place associée à l'engagement de l'économie témoignera de la volonté d'entreprendre les changements structurels nécessaires pour établir en Suisse un système de santé solide et moderne.

Bibliographie

economiesuisse (2011) : Agenda numérique 2020 : pour un retour de la Suisse dans le peloton de tête mondial. Mars 2011

economiesuisse (2011) : Pour une nouvelle politique suisse de la santé : lignes directrices de l'économie. Juin 2011

economiesuisse (2008) : Une concurrence axée sur la qualité des prestations dans le système de santé suisse. dossierpolitique, octobre 2008

Département fédéral de l'intérieur, DFI (2007) : Stratégie Cybersanté (eHealth) Suisse. Juin 2007

GFS.Bern (2011) : Swiss eHealth Barometer : Skepsis gegenüber schwacher gemeinsamer Grundlage von eHealth. Rapport final sur le Swiss eHealth Barometer 2009 sur mandat d'Infosocietydays

Olmsted Teisberg, E. (2008) : Nutzenorientierter Wettbewerb im schweizerischen Gesundheitswesen: Möglichkeiten und Chancen. Éditeurs : economiesuisse, Klinik Hirslanden AG, Interpharma, Association Suisse d'Assurances ASA, Swisscom IT Services SA

Porter, M. E. & Olmsted Teisberg, E. (2006) : Redefining Health Care: Creating Value-Based Competition on Results. Boston: Harvard Business School Press

Pour toutes questions :

fridolin.marty@economiesuisse.ch

mathieu.tornare@economiesuisse.ch

economiesuisse, Fédération des entreprises suisses
1, carrefour de Rive, case postale 3684, 1211 Genève 3
www.economiesuisse.ch